



LA GESTION DU RISQUE MOST UNE REPONSE AU C.A.S.: LA CREATION DE MOSTRISQ

Docteur Patrice PETIT

Assises MOST du 6 avril 2013 à NICE

LE CONTEXTE DE MOSTRISQ

La pratique des MOST les contraint à une gestion du risque encore plus rigoureuse que les autres médecins.

Les médecins MOST se doivent d'être vigilants sur la qualité de leur pratique et sur ce qui pourrait être qualifié de dérive.

Depuis plusieurs années, les différentes structures MOST ont mis en place des groupes de travail, obtenu des agréments dans le cadre de la FPC, de l'EPP & du DPC, et ont travaillé à l'élaboration de référentiels-métiers.

La branche homéopathie vient de faire aboutir collégialement la création de "L'ACADEMIE D'HOMEOPATHIE" et de rédiger le **Référentiel Métier Homéopathe**, permettant notamment l'uniformisation de l'enseignement initial et continu et la création de la notion de référentiel formation.

PRESENTATION DE MOSTRISQ

Au sein de cette mouvance, **MOSTRISQ** a pour vocation de participer à un dispositif national de réduction des risques des pratiques médicales, concernant l'accréditation et l'évaluation des pratiques professionnelles des médecins MOST.

Elle doit permettre :

- de garantir une pratique conforme à la norme déposée
 "QUALITE MOST"
- de prévenir les dommages occasionnés aux patients par une éventuelle **pratique inadéquate**
- d'accroître la réactivité aux situations de crises imprévisibles
- de garantir aux patients et aux pouvoirs publics la prévention vers toute dérive sectaire de la pratique des médecines MOST

OBJECTIFS DE MOSTRISQ

MOSTRISQ a pour but la gestion des risques médicaux liés aux pratiques médicales MOST, avec pour objectifs :

- la mise en œuvre de la **procédure d'accréditation des médecins** conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant de réduire progressivement les risques des dommages nés des pratiques médicales MOST
- la promotion et le soutien des mesures médico-légales réglementaires ou autres pouvant améliorer la qualité et la pratique des médecines MOST
- l'information de ses membres quant aux risques médico-légaux prévisibles

OBJECTIFS DE MOSTRISQ

- l'organisation et la réalisation du Développement
 Professionnel Continu en particulier en relation avec la gestion des risques dans la spécificité thérapeutique
- la recherche et la mise en place de tous moyens susceptibles d'améliorer la sécurité des gestes diagnostiques et thérapeutiques
- le développement d'une assistance préventive et corrective aux praticiens pour réduire les risques des sinistres
- l'apport de conseils et d'assistance à tout praticien mis en cause par une autorité judiciaire ou sociale
- la diffusion de statistiques nationales portant sur la Qualité et le maintien de l'offre MOST, l'assurabilité des médecins MOST et le maintien de la démographie médicale nécessaire à une offre de soins appropriés